

Escroquerie carte bancaire volée au nom de Michaux David / autres noms d'emprunt (Yves Vinot par ex.)

Le mail est le même dans tous les cas [sky.cox@laposte.fr](mailto:sky.cox@laposte.fr)

Le procédé est simple et sans risque :

- Il commande du vin qu'il règle par CB en donnant l'intégralité des chiffres de la carte
- Le vin est livré (chez son cousin, neveu...) à une adresse existante mais il exige de connaître l'heure de livraison ce qui lui permet d'attendre le livreur, de charger les caisses et de s'en aller.
- Il signe même le BL
- Quelques semaines après il retire le règlement au motif que sa carte à été volée ; que sa femme avec qui il est en procédure de divorce à bloqué la transaction... nous l'avons eu au téléphone et il devait envoyer un chèque...

Une plainte est en cours mais n'aboutira pas.

Une seconde a été immédiatement classée sans suite car l'escroquerie n'était pas qualifiée tant que les fonds ne sont pas retirés du compte. Il n'y a rien à faire sauf à imposer un virement bancaire ou avoir un système de validation par sms de l'achat.

Nous avons découvert à cette occasion que tout règlement par CB sans que le code secret soit « tapé » peut être retiré dans les 6 mois qui suivent l'achat.

Aucune assurance n'existe pour ce type de fraude